

PROVINCE DE LIÈGE – ARRONDISSEMENT DE LIÈGE  
CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE FLÉRON

Conseil de l'action sociale

**Extrait du registre des délibérations de la séance du lundi 07 janvier 2019**

**Présents :** Monsieur LINOTTE, Président ;  
MM. LO BUE, JOYEUX, DALKEN, DEFECHEREUX, BERGENHOUSE,  
BODET, NULLI, KOERFER, DIANA, GILSON, Membres ;  
Madame BALLESTRIN, Directrice générale du CPAS – Secrétaire.  
Monsieur ANCION, Bourgmestre ;

---

CAS20190107.12

**Organes - Déclaration d'apparement et de regroupement**

**LE CONSEIL,**

Vu les articles 118 à 135 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

Vu le décret du 07 septembre 2017 modifiant les déclarations d'apparement ;

Considérant que les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés des conseils de l'action sociale ;

Vu le décret-programme du 17 juillet 2018 portant des mesures pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution dont la section 5, article 22 ;

Attendu qu'il est obligatoire de procéder au renouvellement des instances des intercommunales et associations chapitre XII dont le centre fait partie ;

Considérant que le CPAS de Fléron fait partie des institutions/associations suivantes :

- Chapitre XII SPOT
- Chapitre XII GILS
- Chapitre XII Maintien à domicile au pays de Liège
- Intercommunale IMIO

Que, désormais, en vertu du décret susvisé, les administrateurs représentant les CPAS associés sont désignés respectivement à la proportionnelle de l'ensemble des conseils concernés sur base de la clé D'Hondt ;

Considérant dès lors que chaque membre doit déclarer individuellement son adhésion ou son apparentement à un parti politique représenté au Parlement wallon, à savoir : Centre démocrate humaniste (CDh), ECOLO, Mouvement réformateur (MR), Parti socialiste (PS) et PTB Go;

Attendu que centre doit communiquer au plus tard pour le 01er mars de l'année qui suit celle des élections communales ou provinciales, le nom des conseillers de l'action sociale, leur groupe politique et le cas échéant, les apparentements ou les regroupements, tels qu'ils ressortent des déclarations individuelles actées en séance du conseil de l'action sociale ;

## **PREND ACTE**

### Article 1er

des déclarations individuelles suivantes d'apparentement :

Monsieur Stéphane LINOTTE : MR  
Monsieur Balthazar LO BUE : CDH  
Madame Christine JOYEUX : MR  
Monsieur Xavier DALKEN : CDH  
Madame Emmanuelle DEFECHEREUX : CDH  
Madame Estelle BERGENHOUSE : CDH

MM BODET Stéphanie, NULLI Italo, KOERFER Evelyne, DIANA Giacomo : PS

Madame GILSON Françoise : Ecolo.

### Article 2

Une copie de la présente résolution, ainsi que la composition des groupes politiques sera transmise aux associations chapitre XII et intercommunales dont le centre fait partie, à savoir :

- Chapitre XII SPOT
- Chapitre XII GILS
- Chapitre XII Maintien à domicile au pays de Liège
- Intercommunale IMIO

### Article 3

La publication des déclarations d'apparentement sera réalisée sur le site internet de la commune.

Article 4

La liste des décisions prises en cette séance, dont la présente, sera transmise dans les dix jours au collège communal en application de l'article 112 § 1er de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale.

La Secrétaire,  
(sé) Corinne BALLESTRIN

Par le Conseil,



Le Président,  
(sé) Stéphane LINOTTE

La Directrice générale du CPAS,

Pour extrait conforme,



Corinne BALLESTRIN

Le Président,

Stéphane LINOTTE